Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
068-226800019-20190614-0000020341-DE

Acte certifié exécutoire
Envoi : 18/06/2019
Réception par le Préfet : 18/06/2019
Publication : 21/06/2019

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE | Conseil départemental HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-6-5-2
Séance du vendredi 14 juin 2019

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019
SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
CINQUIEME PROGRAMMATION 2019

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :
M. BIHL, Mmes BOHN, DREXLER, MM. GRAPPE, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mme RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

ABSENTS :
Mme PAGLIARULO, MM. HABIG, TRIMAILLE.

EXCUSES AVEC PROCURATION :
M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. COUCHOT donne procuration à Mme RAPP.
M. DELMOND donne procuration à M. JANDER.
Mme DIETRICH donne procuration à M. HEMEDINGER.
M. FERRARI donne procuration à Mme LUTENBACHER.
Mme GROFF donne procuration à Mme DREXLER.
Mme MARTIN donne procuration à M. MULLER Lucien.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil général n° CG-2013-4-1-1 du 18 octobre 2013 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement,

VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-2-5-1 du 19 février 2015 relative à la validation des autorisations de programme et autorisations d'engagement complémentaires,

VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015, relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-3-1-6 du 22 juin 2018 relative à la Décision Modificative n° 1 pour 2018,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-4-1-3 du 19 octobre 2018 relative à la Décision Modificative n° 2 exercice 2018,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-5-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Action Territorialisée,

VU l'avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie le 24 mai 2019,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la cinquième programmation pour l'année 2019 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019,
- Accorde la subvention afférente pour un montant total de 400 000 € selon les caractéristiques suivantes. L'aide départementale fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité